

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale agrivoltaïque,
au Lieu dit « Le Plantis » – « Touvent » - « Les Plantes de la Chaussée »
sur la commune de SAINT-FELIX

Il sera procédé, du mercredi 29 avril 2026 au lundi 1er juin 2026 inclus, soit une durée de 34 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale agrivoltaïque, avec ses bâtiments techniques comprenant deux postes de livraison, cinq postes de transformation, deux locaux de stockage, cinq citernes incendie souple, trois portails à deux vantaux, un portail à deux vantaux, et une clôture au Lieu dit « Le Plantis » – « Touvent » - « Les Plantes de la Chaussée », par la société SAS LE PLANTIS SOLAIRE ENERGIE, sur la commune de SAINT-FELIX.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS LE PLANTIS SOLAIRE ENERGIE, 84 Boulevard de Sébastopol 75003 PARIS, Tel : 06 99 13 81 08.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :
pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – Tel : 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-FELIX, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition de public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-FELIX : 22 rue de Saintonge 17330 SAINT-FELIX et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacques BOISSIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérald BRAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-FELIX, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 29 avril 2026 de 14h00 à 17h00
- Lundi 11 mai 2026 de 14h00 à 17h00
- Lundi 1^{er} juin 2026 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS LE PLANTIS SOLAIRE ENERGIE.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-FELIX pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.